



### Note de préparation au comité syndical du 26 février 2015 – 17h30 à Lagrand

## DÉLIBÉRATIONS

### 1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Le compte administratif s'établit comme suit :

#### INVESTISSEMENT

- Réalisé en dépenses investissement : 284 891,99 €
- Réalisé en recettes investissement : 210 992,88 €
- Soit un déficit de – 73 899,11 €

#### FONCTIONNEMENT

- Réalisé en dépenses de fonctionnement : 371 853,78 €
- Réalisé en recettes de fonctionnement : 345 921,79 €
- Soit un déficit de – 25 931,99 €

#### **Les résultats des comptes de 2013 (SMIGIBA+SIEM):**

Investissement : excédent de 305 308,82 €  
Fonctionnement : excédent de 25 500,56 €

#### **Les restes à réaliser à reporter sur 2015 sont:**

Dépenses d'investissement : 151 087,88 €  
Recettes d'investissement : 176 364,63 €

#### **Approbation du compte administratif**

Suite à la présentation du compte administratif, il est proposé d'approuver le compte administratif dressé pour l'exercice 2015.

#### **Approbation du compte de gestion**

Suite à la présentation du compte de gestion, conforme au compte administratif présenté en comité syndical du 26 février 2015, il est proposé d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur.

#### **Projet de délibération :**

- Adopter le compte administratif et le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2014

## 2 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

La clôture du compte administratif de l'exercice 2014 s'établit comme suit :

- Investissement : excédent de 231 409,71 euros
- Fonctionnement : déficit de 431,43 euros
- Résultat: 230 978,28 euros

### Projet de délibération :

- Affectation des résultats du compte administratif au budget 2015.

## 3 - VOTE DU BUDGET

Le budget est proposé conformément aux orientations budgétaires retenues lors du comité syndical du 28 Janvier 2015, selon les chiffres suivants :

Total du budget de fonctionnement (équilibré en recettes et dépenses) = 539 782,96 €

Total du budget d'investissement présenté en équilibre :

- Dépenses = 703 401,48 €
- Recettes = 703 401,48 €

Le détail du budget est présenté par section et par chapitre, en annexe de cette note de préparation.

### Projet de délibération :

- Approbation du budget primitif

## 4 - PARTICIPATIONS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Les participations des communautés de communes sont présentées dans les tableaux suivants.

Les participations de 2015 ont été réparties sur un montant total équivalent à celui de 2014.

Participations totales : 124 979,00 € réparties :

- 91 175 € en fonctionnement
- 33 804 € en investissement

Le tableau ci dessous présente les participations par communautés de communes.

EPCI	CC BD	CC Ribiers	CC Serrois	CC Laragnais	CC Inter Baronnies	CC Hautes Baronnies	CC Haut Buëch	CC Sisteron	CC DIOIS	Somme
Potentiel fiscal	1 146 126 €	272 687 €	237 500 €	1 265 794 €	197 885 €	150 791 €	213 663 €	705 366 €	23 004 €	4 212 815 €
POPULATION DGF	12189	2539	3248	3899	2354	1631	2702	3001	286	31848
<b>PARTICIPATIONS TOTALES</b>	<b>40 917 €</b>	<b>9 027 €</b>	<b>9 896 €</b>	<b>26 426 €</b>	<b>7 553 €</b>	<b>5 436 €</b>	<b>8 471 €</b>	<b>16 351 €</b>	<b>903 €</b>	<b>124 979 €</b>

## Projet de délibération :

- Approbation des participations 2015

## 5 - LIGNE DE TRÉSORERIE

Pour les besoins de la structure et pour rembourser le prêt de 161 000 € contracté en 2013 pour réaliser les travaux d'élimination de la renouée du Japon, le SMIGIBA doit contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne suivant les conditions suivantes :

- Montant : 100 000 € maximum
- Durée : 1 an
- Taux :

-> les informations précises seront données en comité syndical.

## Projet de délibération :

- Autorisation à contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne (modalités à décrire)

## 6 - POSTES DE TECHNICIEN DE RIVIÈRE

Sur la base de la délibération du comité syndical en date du 11 février 2011 créant le poste de technicien de rivière, le président expose que les demandes de subventions en lien avec ce poste doivent se faire auprès des partenaires financiers CR PACA, CG26, CG05 et Agence de l'eau.

Le plan de financement sera présenté en comité syndical dès approbation par les partenaires financiers.

## Projet de délibération :

- **DE MAINTENIR** l'ouverture du poste sus mentionné
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les financements nécessaires auprès du Conseil Général de la Drôme, Conseil Général des Hautes Alpes, Agence de l'eau et Conseil Régional PACA à hauteur des plafonds accordés par celle-ci.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions relatives aux aides financières obtenues auprès du partenaire sollicité.

## 7 - NATURA 2000

### Animation site N2000 Céuze- Aujourd – Crigne – Saint Genis – Bréziers

- Fin animation du site par la communauté de communes de Tallard Barillonnette
- Nombreuses MAET sur ces sites

- Pour les Massifs Ceûze, Aujour, St Genis sont sur le bassin versant du Buëch, les retombées financières sont de 85 000 € entre 2007-2014 et de 30 000€ depuis 2009 pour le site de Bréziers.  
Il est à noter que le potentiel de retombées financières annuelles est évalué à:
  - Potentiel de 197 000 €/an site Céuze,...
  - Potentiel de 55 000 €/an : site de Bréziers
- Temps de travail : 50 % → convention financière actuelle se termine le 30/06/2016 (75 000 € pour 3 ans, il reste aujourd'hui 45 000 € à consommer + reliquat de l'avance faite à la CCTB : 18 300 €)
- Intérêt de regrouper les sites Natura présents sur le bassin versant du Buëch
- Actions positives à l'attention des agriculteurs

### Projet de délibération :

- **DE SE PORTER** candidat au rôle d'animateur du site Natura 2000 « Céuze, Montagne d'Aujour, Pic de Crigne, Montagne de Saint Genis, Bec de Crigne » et du site Natura 2000 de Bréziers « Seymuit – Crête de la Scie »
- **DE CRÉER** un poste de chargé de mission (filiale technique, Ingénieur, catégorie A, Bac+5), à mi-temps, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 jusqu'au 30 juin 2016

## 8 - RÉGIE DE D'AVANCES

Procédure pour obtenir une carte bleue et un chéquier.

Montant maximum mensuel : 1000 €

Nature des dépenses :

- carburant, entretien voiture, frais de parking, péage
- restauration (repas, traiteur) et alimentation
- petit matériel (fournitures administratives, outils, équipements divers)

Régisseur : Carolyne VASSAS → indemnité permet de couvrir une assurance personnelle → est assujetti à un cautionnement dans l'acte de nomination

Suppléant : Antoine GOURHAND et Eric HUSTACHE

### Projet de délibération :

Institution d'une régie d'avances d'un montant de 1000 €

## 9 - CONVENTION DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AVEC LE CEN PACA POUR ÉTUDE VERTIGO

*Vertigo angustior* est un petit escargot terrestre lié aux zones humides, qui a été inscrit à l'annexe 2 de la Directive habitats. Le dernier bilan de son état de conservation est jugé « défavorable mauvais » dans la région alpine. Il existe cependant très peu de données sur cette espèce en France. Dans ce cadre, une démarche d'amélioration des connaissances a été initiée par le CEN PACA et l'association ARIANTA (association haute-alpine dédiée à l'étude des mollusques continentaux) sur les Hautes-Alpes. Des découvertes récentes confirment la présence de l'espèce dans les Hautes-Alpes dans diverses zones

humides.

Plusieurs zones humides des sites Natura 2000, FR9312020 « Marais de Manteyer » et FR9301519 « Le Buëch » pourraient potentiellement convenir à cette espèce. Aussi dans le cadre de son animation Natura 2000 et en particulier de l'amélioration des connaissances, il est proposé que le SMIGIBA fasse réaliser des prospections ciblées sur la recherche de *Vertigo angustior*.

Le CEN PACA dispose des compétences techniques et du matériel spécifiques à l'étude de l'espèce visée et possède une bonne connaissance des zones humides du territoire ciblé.

Le plan de financement de cette étude est le suivant : CEN PACA 1000 € - SMIGIBA 4000 €

La part du SMIGIBA serait financée à 100 % par des crédits Etat (reliquats de frais de structure de la convention d'animation 2012-15).

### **Projet de délibération :**

Autoriser le Président à signer la convention de recherche pour un montant de 4000 €

## **10 - GESTION DES ARCHIVES PAR LE CDG05**

Depuis la création du SMIGIBA, aucune gestion des archives n'a été mise en place au sein de la structure. Avec l'adhésion du SIEM en 2014, un volume important d'archives doit être traité. Le Centre de Gestion 05 est venu faire un état des lieux et propose le traitement intégral des archives : 4250 € ainsi qu'une journée de formation pour le classement : 400 €

### **Projet de délibération :**

Autoriser le Président à signer le devis permettant le traitement intégral des archives pour un montant de 4250 € et une journée de formation à 400 €

## **AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **11 - COMITÉ DE RIVIÈRE**

Le comité de rivière se réunira à Eyguians le mardi 10 mars 2015 à 10h.

Dans l'ordre du jour, en plus de la présentation du bilan technique du contrat de rivière depuis 2008 et des actions composant l'avenant de 2 ans, sera discutée la mise à jour des membres composant le comité de rivière.

### **12 - COMPÉTENCE GÉMAPI**

Mise en œuvre repoussée au 1/01/2018

### **13 - TRAVAUX LA FAURIE**

Le SMIGIBA accompagne la commune de la Faurie dans le cadre des travaux de protection de berge en génie végétal au niveau de la digue des Levas, sur le Grand Buëch.

3 offres TP et 3 offres forestiers - Choix des offres par la commune le 18/02

Démarrage chantier début mars 2015 pour trois semaines de travaux.

Suivi de chantier une fois/semaine avec les élus.

## 14 - PLANNING

**Date du prochain comité syndical : en avril**

**Réunion de bureau** : 17 mars 2015 à 10h à Eyguians

**Comité de rivière** : 10 mars 2015 à 10h à Eyguians